

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 15 MARS 2016 A 20 H 15

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Seize, le **15 MARS A 20 H 15**

Extrait affiché le :
16 mars 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

2^{ème} séance 2016

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER
Annie, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,
Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-
WENTZEL Marylène, Mme ANDRE Sophie, Mme DUPONT Virginie,
M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard,
M. BRIGEOT Claude, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier
M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE Chantal, Conseillers
Municipaux.

Objet : Vente de 250 actions de la SEV.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. GILET Dominique	à	M. CHMIDLIN Stéphane
M. ROMARY Fabrice	à	Mme DUPONT Virginie
M. TARDIEU François	à	Mme LAVAL Christiane

N° 15/2016

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande formulée
par le Président de la Communauté de Communes de Saint-Dié-Des-Vosges concernant une proposition
d'achat par celle-ci des 250 actions de la Société d'Équipement Vosgienne que nous détenons depuis
1998. La Commune les avait acquises sur le budget communal (article 261 fonction 90) au montant de
25 000 francs soit 3 811.23 €. L'accord de vente porte aujourd'hui sur la somme de 8 000 €.

Le Conseil Municipal,

Après discussion,

Décide unanimement de la vente des 250 actions de la Société
d'Équipement Vosgienne pour un montant de 8 000 € et autorise le Maire à accomplir toutes les démarches
administratives et comptables de cession.

La recette sera encaissée sur l'article 775, fonction 090 du budget
communal 2016 avec écritures d'ordre.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,